



SHUKOKAI KARATE DO CHARTRES

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,.....

Déclare disposer de l'autorité parentale et autorise

mon fils ma fille

à pratiquer le karate.

Je reconnais :

- avoir pris l'avis d'un médecin qui l'a jugé apte à la pratique de ce sport (certificat médical joint)
- avoir pris connaissance des statuts de l'association et du règlement intérieur

A..... le

Signature précédée de la mention LU ET APPROUVE



*A Chartres
depuis 1989*

Plus qu'un club, un état d'esprit !